

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de SAINT-AMANT-TALLENDE



Echelle : 1:4300

Version arrêtée du 31 août 2023



Limites de zonage du PLU

- A: Zone agricole
- Ap: Zone agricole protégée
- Apr: Zone agricole productive
- N: Zone naturelle générale
- Np: Zone naturelle protégée
- NF: Zone naturelle à vocation de préservation de paysages et/ou d'agéments
- Nr: Zone naturelle à vocation de sites (conservatoire littoral)
- IAUG: Zone à urbaniser réservée à une mixité des activités
- IAUGC: Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AUG: Zone à urbaniser à long terme habitat
- UAAG: Zone urbaine d'activités urbaines
- UAM: Zone urbaine réservée à une mixité des activités, caractérisée par son caractère mondialisé
- UGA: Zone urbaine de centre bourg habité de 12m
- UE: Zone d'équipement
- UGA2: Zone d'habitat résidentiel continue ou semi-continue, 30% d'emprise au sol max.
- UGA3: Zone d'habitat résidentiel continue ou semi-continue, 30% d'emprise au sol max.
- UGA4: Zone d'habitat résidentiel discontinu, 30% d'emprise au sol max.

Inscriptions graphiques

Observations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Formations végétales et paysage

- Zones tampons riveraines: CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Ruis, rivières
- Forêts sèches (source: CEN)
- Formations végétales et paysage
- Zone non agricole
- EB Equipements/aménagements
- EB Habitat social
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Pratière de hauteur
- Empreinte
- Tours d'habitat Villageoises
- Frontière d'implantation
- Borde tampon 300m - Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Voies à prélever voir à créer
- Rés d'obligation de 5m par rapport aux voies et aux emprises protégées
- Arbre remarquable
- Patrimoine local
- Écoet sans régime Kennelier

Formations

- Movements habitables
- AC1 - Frontière de protection des incrustations habitables
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC3 - Sites patrimoniaux remarquables
- Sites classés: Châteaux de l'Église et de l'Église de l'Église
- Zone tampon site UNESCO

Gabari

- Bâtiments minéraux
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Pavillonnaires cadastres
- Bâtiments de sport
- Cratères
- Cour d'origine de la BD Topo
- Surfaces en eau

Protection des captages

Perimètres de protection des captages


- Épave
- Épave
- Zone Alt exposée aux mouvements du sol et de versant (ZEMVS)

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques

- Inondation
- Prévention

Liste des emplacements réservés

PPR	Zone de prescription	Zone d'interdiction
PPR Bassin de l'Auzon	R3, R4	R2, R3
PPR Bassin de la Vézère	O1, O2, R1, R2	R3, R4
PPR Val de la Vézère	O	R1, R2, R3
PPR Agglomération clermontoise	O, O1	R1, R2, R3, R4, R5



Liste des emplacements réservés

N°	Libellé	Surface en m ²	Bénéficiaire
177	ER - Élargissement de l'emprise de la Chapelle	346	la commune

Liste du patrimoine

Liste des bâtiments en changement de destination

